

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAHONTAN DU 5 MARS 2026

Le 5 mars 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAHONTAN s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire en date du 27 février 2026 et sous la présidence de Patrice LALANNE, Maire de LAHONTAN.

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, CHAUVEAU Jean-Baptiste, DARDERES Paul, DESCLAUX Amandine, TISSIER Fabienne, SARREMIA Carine, PEREUILH Martine

Excusés : CHIRIAUX Allisson, MASMONTET Jean, URRUTIBEHETY Baptiste, DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique

Secrétaire de séance : Mme DESCLAUX Amandine

Le quorum étant atteint, le Président propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Vote du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune
 - Affectation des résultats 2025 Commune
 - Vote du compte financier unique (CFU) 2025 Assainissement
 - Affectation des résultats 2025 Assainissement
 - Questions diverses
-

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 26 février 2026

05032026-1 : Vote du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune

Le maire rappelle à l'assemblée que le CFU déjà instauré sur la commune à titre d'expérimentation en 2025 est désormais généralisé sur tout le territoire. Celui-ci remplace les comptes administratifs et de gestion.

Il explique que le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction du document et la mise en place de contrôles automatisés.

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE : le compte financier unique de l'exercice 2025 et arrête ainsi les comptes :

Pour : 8

Contre : 0

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévu :	933 521.96 €
Réalisé :	389 661.53 €
Reste à réaliser :	8 451 €

Recettes :

Prévu :	933 521.96 €
Réalisé :	346 566.17 €
Reste à réaliser :	0.00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Prévu :	730 337.35 €
Réalisé :	503 921.26 €

Recettes :

Prévu :	730 337.35 €
Réalisé :	730 731.62 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :

Investissement :	- 43 095.36 €
Fonctionnement :	226 810.36 €
Résultat Global :	183 715.00 €

05032026-2 : Affectation des résultats 2025 Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire de Lahontan, Patrice LALANNE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'année 2025 le 5 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte financier unique fait apparaître, en euros :

- un excédent de fonctionnement de :	168 033.70
- un excédent reporté de :	58 776.66

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 226 810.36

- un déficit d'investissement de :	43 095.36
- un déficit des restes à réaliser de :	8 451.00

Soit un besoin de financement de : 51 546.36

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	226 810.36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	51 546.36
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	175 264.00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	43 095.36

05032026-3 : Vote du compte financier unique (CFU) 2025 Assainissement

Le Maire présente les résultats tels qu'ils ressortent du CFU et quitte la salle.
Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

VOTE : le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget assainissement et arrête ainsi les compte :

Pour : 8

Contre : 0

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévu :	424 783.41 €
Réalisé :	57 676.35 €
Reste à réaliser :	12 869.62 €

Recettes :

Prévu :	424 783.41 €
Réalisé :	51 501.56 €
Reste à réaliser :	45 281.85 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Prévu :	111 408.31 €
Réalisé :	8 982.73 €

Recettes :

Prévu :	111 408.31 €
Réalisé :	105 457.52 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE :
--

Investissement :	- 6 174.79 €
Fonctionnement :	96 474.79 €
Résultat Global :	90 300.00 €

05032026-4 : Affectation des résultats 2025 Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire de LAHONTAN, Patrice LALANNE, après avoir approuvé le compte financier unique 2025 le 5 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	13 732.67
- un excédent reporté de 2024 :	82 742.12
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	96 474.79
- un déficit d'investissement de :	6 174.79
- un excédent des restes à réaliser de :	32 412.23
Soit un excédent de financement de :	26 237.44

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	96 474.79
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	96 474.79
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	6 174.79

Questions diverses :

- Le Président de la Gaule Puyolaise demande l'autorisation de créer à ses frais un ponton de pêche pour handicapés au lac de Lahontan, ceci afin de permettre aux enfants de l'école de pêche créée en partenariat avec le Château Bellevue de Salies de Béarn d'y avoir accès. La demande est acceptée.
- Madame DOMERCQ actuellement en maison de retraite à Salies de Béarn fêtera ses 100 ans mardi prochain. Comme il en est de coutume des membres du conseil municipal lui rendront visite et lui offriront un présent (Patrice LALANNE, Christian BONNAN et Paul DARDERES).
- Monsieur TISNERAT a transmis un courrier recommandé au maire pour solliciter un RDV afin de finaliser l'organisation des élections municipales de manière équitable et concertée. Le Maire explique que l'organisation du jour du scrutin est en cours et qu'il faut s'assurer au préalable de la réglementation à respecter. Un assesseur titulaire et son suppléant, un délégué et un scrutateur de la deuxième liste pourront être présentés. Le maire reviendra vers M. TISNERAT pour finaliser le tableau des permanences et le rôle de chacun.

Le Maire
Patrice LALANNE



La secrétaire
Amandine DECLAUX

